



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 3 (niveau V en 2019)

- CAPa** Certification d'aptitude professionnelle agricole
BPA Brevet professionnel agricole
BEPA Brevet d'études professionnelles agricole

NIVEAU 4 (niveau IV en 2019)

- BAC PRO** Baccalauréat professionnel
BAC Techno Baccalauréat technologique
BP Brevet professionnel

NIVEAU 5 (niveau III en 2019)

- BTSA** Brevet de Technicien supérieur agricole

NIVEAUX 3 à 5

- CS** Certificat de spécialisation

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...

Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre
candidature
(livret 1)** auprès du
certificateur

Notification de
recevabilité
de la demande avec
proposition éventuellement
de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre
convention
d'accompagnement VAE

Recherche de
financement
avec le certificateur

Possibilité de débiter
votre accompagnement
(facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier
retracant les acquis de votre
expérience et de vos
compétences
professionnelles (Livret
2)***

Dépôt de celui-ci auprès du
certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou
Mise en situation
professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

- 1 | Vous demandez le livret 1 par courrier ou par téléphone à la Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DRAAF).
- 2 | Vous le recevrez avec la plaquette explicative de la démarche VAE pour les diplômés agricoles en Occitanie.
- 3 | Vous le complétez et l'adrezsez à la DRAAF.
- 4 | La DRAAF examine votre dossier et vous transmet la décision de recevabilité.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Si votre dossier est recevable, la DRAAF vous adresse un **identifiant, le mot de passe et le lien pour télécharger le livret 2.**

Vous pouvez contacter un accompagnant VAE dans un centre de formation pour vous aider à sa constitution. Le centre vous proposera un devis pour la prestation d'accompagnement, en fonction de sa durée, et vous aidera dans le choix du financeur.

POUR QUEL COÛT ?

- Accompagnement long environ **1 200 euros**
- Accompagnement court environ **600 euros**

QUELLES MODALITÉS POUR VALORISER MON EXPÉRIENCE ?

Vous participerez à un entretien avec le jury.

Il existe trois niveaux de jurys :

- niveau régional pour les CAPa, BPA, BEPA, BP, CS.
- niveau régional pour les BAC PRO.
- niveau national pour les BTSa.

CONTACT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Service régional de la formation et du développement d'Occitanie (SRFD)

Stéphanie BERDUCOU

Tél : 05 61 10 62 26

Courriel : stephanie.berducou@agriculture.gouv.fr



SUR INTERNET

- [Le ministère de l'agriculture en région](#)
- [Le réseau des centres publics de formation agricoles d'Occitanie](#)
- [La VAE au ministère en charge de l'agriculture](#)

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70